



## Communiqué

A l'issue du cycle de définition des sujets pouvant faire l'objet de négociations, l'intersyndicale SNUI, SNADGI-CGT, SGI-FO, CFDT Impôts, UNSA Impôts et CFTC Impôts, réunie le 20 mars, rencontrera le directeur général des Impôts le 28 mars à 15 h 30 pour une réunion de synthèse et de prospective sur les négociations.

Lors de cette réunion, l'intersyndicale contestera le fait que certains sujets sont toujours écartés de la négociation et nécessitent donc la poursuite de la mobilisation. Le maintien de la règle de l'ancienneté pour l'élaboration des mouvements de mutation, la revalorisation des régimes indemnitaires et l'emploi doivent entrer dans le champ de la négociation.

D'autre part, l'intersyndicale sera très attentive aux propos que tiendra le directeur général pour entamer concrètement les négociations. La reprise du dialogue social, tant au niveau national que local, en dépendra.

Le 21 mars 2007.